

**Sud** TRAVAIL  
AFFAIRES  
SOCIALES

12, bd de Bonne Nouvelle 75010 PARIS  
tel : 01 44 79 31 65, 69 Fax : 01 44 79 31 72  
site internet : [www.joueb.com/sudtravail](http://www.joueb.com/sudtravail)  
site intranet: [www.intracom.travail.gouv.fr](http://www.intracom.travail.gouv.fr)  
[syndicat.sud1@sud.travail.gouv.fr](mailto:syndicat.sud1@sud.travail.gouv.fr)

**tout va mieux**

Mars 2007

N° 40

### Communiqué de presse de SUD-TRAVAIL

Claude Duviau, l'agriculteur qui le 2 septembre 2004 a assassiné notre collègue contrôleur du travail Sylvie Trémouille et le contrôleur de la MSA Daniel Buffière lors d'un contrôle sur son exploitation, a été condamné le 9 mars dernier à 30 ans de réclusion criminelle.

La Justice a tranché et nous ne commenterons pas la hauteur de cette peine décidée par un jury populaire.

Nous tenons à rappeler qu'au cours de ce procès nous avons vu :

- des familles éprouvées, accablées, forcées d'entendre des horreurs sur celle et celui qu'ils et elles aiment, sans réagir, sans faillir. Nous avons admiré leur calme, leur retenue, leur exemplarité.
- des agents des ministères du travail et de l'agriculture ainsi que de la MSA présents, tous les jours coûte que coûte, malgré les difficultés pour rentrer dans le tribunal. Nous avons senti à quel point cette présence était nécessaire et utile à tous, au soutien que cela apportait aux familles et à la solidarité qu'elle a générée entre agents de contrôle.

Nous avons entendu le réquisitoire de Monsieur l'avocat général qui nous a redonné une légitimité. Qui, par la justesse de mots, de ton, a reconnu notre existence de fonctionnaire, notre utilité d'agent de contrôle, d'agent de l'état, d'un état de droit, qui permet à la société de fonctionner, et d'en faire fonctionner tous les éléments parce qu'il existe des règles et que nous en sommes un des maillons. Il a réaffirmé qu'au-delà de l'acte odieux c'est l'Etat de droit qui est visé, cet Etat qui doit garantir l'égalité de tous et qu'en conséquence un tel acte n'est pas un simple fait divers provoqué par un état financier et/ou une folie passagère.

S'agissant des ministres concernés (travail, agriculture et transports), depuis le 2 septembre 2004 ils sont restés dans un silence déconcertant.

Aucune condamnation de l'acte, aucun soutien clair et sans équivoque aux familles, aux agents de contrôle. C'est cela que nous déplorons et condamnons : la non réactivité, la non prise de position des politiques concernés, des ministres/employeurs.

S'agissant de certaines officines patronales officielles ou pas qui depuis quelques temps et notamment après le drame de Saussignac ont lancé des appels au crime, ont remis en cause la légitimité des contrôles et l'action de l'inspection, nous regrettons que jamais leur responsabilité ne soit mise en cause car, à notre avis, elles favorisent activement les tentatives de déstabilisation de l'Etat de droit.

Heureusement le verdict de la Cour d'Assises de Périgueux est tombé...

# FATALITAS

Alors une pincée de narcissisme, un relevé d'infraction par PV mal digéré, une mauvaise passe dans les affaires, un fantôme qui vous précède soudain et vous glisse une arme chargée entre les mains et hop, ... on pourrait tuer des innocents !?

Car enfin Daniel et Sylvie étaient innocents de tout crime, de tout délit : Ils étaient en la circonstance au travail, comme le boulanger au fournil ou le guichetier au guichet. Un contrôleur contrôle... il contrôle l'application du droit. Le droit protège les citoyens et permet la vie en société. Le contrôleur par son travail, protège donc les citoyens. Il contrôle une fois, il contrôle deux fois...Et d'autres fois encore si nécessaire. Ah non !! Dit le fantôme de l'assassin, deux fois c'est au moins une fois de trop... !

Que répond au fantôme le fantomatique ministère du travail : « un contrôle et puis c'est tout » ?

Les contrôleurs veulent une réponse à cette question devenue fondamentale après le procès de Saussignac « Ne faut-il effectuer qu'un contrôle par tranche de 5 ans et par Etablissement » ?

Si la réponse est négative il faut mener campagne pour informer tous les employeurs français et européens et leur expliquer que contrôler, reconstruire et suivre ses dossiers ça n'est ni du harcèlement ni une faute mais l'exercice normal d'une mission de l'Etat.

Si au contraire, la réponse est oui, il faut officiellement la graver dans le marbre pour que nul contrôleur et nul inspecteur ne se fourvoie jamais à revenir sur les lieux d'un crime toujours possible... Et puis le marbre est ici de circonstance.

## PROCES DE PERIGUEUX : TEMOIGNAGE

J'ai assisté au procès d'assises de Claude Duviau.

Avant de m'y rendre j'ai pensé que je devais faire un compte rendu ; Samedi matin, après le procès, je ne sais plus s'il fallait en faire un, restituer un ressenti, des impressions, des émotions, des agacements...

C'est difficile d'entrer dans une salle d'assises au moment où le verdict va être prononcé, j'y ai, à cet instant, entendu un silence si lourd et si pesant qu'il était nécessaire qu'il cesse.

Il n'est pas si facile d'entendre le verdict rendu.

30 ans d'emprisonnement, même si l'on sait qu'on souhaitait une condamnation sévère, une multitude de mots s'entrechoquent : liberté, cellule, mort, famille, justice, intime conviction, irrémédiable, vérité... Lorsque l'on croit en l'homme, c'est forcément triste.

Tout au long de ces jours, j'ai entendu des choses les plus odieuses mais aussi les plus belles et généreuses.

J'ai entendu prononcer des mots et des phrases insensées de la part d'un meurtrier qui voulait atténuer sa responsabilité et ses actes

J'ai vu des experts précis, concis, contradictoires mais qui nous ont fait toucher l'horreur du meurtre.

J'ai regardé des jurés d'assises, aucun ne payant de mine, des femmes et des hommes ordinaires, investis de ce cette mission suprême : juger en notre nom à tous un de nos semblables. Je ne les ai pas enviés, j'ai deviné des nuits probablement sans sommeil, la peur de se tromper peut-être,

J'ai vu des collègues qui avaient quitté nos services, d'autres en retraite mais qui étaient là.

J'ai vu des collègues émus jusqu'aux larmes, l'identification aux victimes toujours présente à l'esprit, les laissant sidérés.

J'ai fortement ressenti dans mes tripes, dans mon cœur le réquisitoire de Monsieur l'avocat général, qui nous a redonné une légitimité.

J'ai été, comme tous, émue par son humanité, par sa sincérité, par sa mise à la portée de tous, et en premier lieu des jurés.

J'ai vu un président du tribunal s'attachant à des faits qui nous paraissaient secondaires mais qui faisait sûrement son boulot

J'ai pensé à nos ministres qui, s'ils avaient cru devoir venir ne serait-ce que la dernière matinée de ce procès d'assises auraient peut être compris la nature et la difficulté du métier que nous exerçons.

J'ai pensé à la « modestie » de ces ministres lorsqu'il s'est agi de défendre leurs agents abattus comme du gibier. J'ai pensé à leur absence d'engagement aux cotés de leurs agents, si incompréhensible, si indéfendable, l'apanage de ceux qui refusent de s'engager. J'ai pensé qu'ils étaient décidément bien lâches.

J'ai vu et entendu des avocats qui ont défendu les victimes, les parties civiles des syndicats et associations, et l'accusé, tâche ingrate forcément. Il ne furent pas tous bons, ils ne furent pas tous éloquentes.

J'ai vu des tribuns dont je ne me suis pas approchée, j'ai vu des porteurs de la parole des autres que j'ai fuis, j'ai vu des gens qui, j'espère, sauront être « dignes », intègres, et honnêtes par la suite.

## La journée du centenaire en Aquitaine

Le centenaire du Ministère du Travail a certes été célébré officiellement le 25 octobre 2006 au Carrousel du Louvre à Paris mais il a connu aussi des déclinaisons provinciales. (En région ! On doit dire en région que diable !)

En Aquitaine nous avons eu notre célébration décentralisée. Aucun Ministre ne s'est déplacé à Mérignac, ça n'était pas une affaire d'Etat.

Nous avons énormément apprécié le spectacle offert et au premier chef, celui des acteurs costumés et cravatés. Celui des vieux IGAS tout à la fois brillants et intelligents mais minuscules et hargneux serviteurs de l'appareil qui les a faits.

Celui du jeune animateur, pur produit des années 80 et caricature un peu scolaire d'un métier qui réclamerait pourtant plus de talent que de ficelles.

Celui, plus arrogant de l'ex-rapporteur aujourd'hui archi-duc à la DGT qui dispose à foison de réponses usinées, huilées, qu'il développe par le menu lorsqu'il est nécessaire de calmer le jeu dans la salle... il étire jusqu'à ce que les agents se rendorment écrasés par l'ennui...

Celui enfin des trois acteurs de l'improvisation théâtrale, engagés par le DR pour observer et restituer sous forme de petites scènes ce qu'ils avaient observé. Ils surent si bien faire ressortir le factice et le ridicule, l'arrogance et l'autosatisfaction des cadors qu'ils ont vengé le petit peuple des agents assis, réquisitionnés et désabusés.

Ils reçurent, (les improvisateurs) une surdose d'applaudissements. D'abord parce qu'ils furent excellents mais aussi parce que dans la frappe des mains scandait aussi la colère sourde des agents contre une administration hiérarchisée à outrance, injuste et opaque, confuse et autoritaire...

Les « acteurs » du ministère, eux, ne reçurent que des applaudissements respectueux et polis. Il n'échappait à personne que le différentiel entre les deux "clagues" était une forme de manifestation.

Nul doute que le Directeur Régional au phrasé diocésain et au timbre d'évêque l'aura remarqué. Grand est le mystère de la joie ! Les agents sont repartis contents ...sûrement de rentrer chez eux.

### PETIT MANUEL DE SAVOIR VIVRE A L'INTENTION DE NOS JEUNES RECRUES

SUD TRAVAIL, fort inquiet de l'image désastreuse que 8 de nos jeunes collègues ont pu donner de notre prestigieux Corps le 2 février dernier au TGI de Paris, souhaite rappeler quelques règles élémentaires de bienséance.

Rappelons en quelques mots ce fâcheux incident : Pour leur prestation de serment, ces inspecteurs et inspectrices ont eu l'outrecuidance de se présenter devant le Président de la 1<sup>re</sup> chambre civile dans leur tenue habituelle, à savoir en pantalons/pull pour les plus impudents ! Quelle honte pour l'Etat a justement rappelé le Président, qui a refusé de leur faire prêter serment, après un sermon bien mérité.

Bien entendu, leur hiérarchie a entièrement approuvé cette décision, sur la foi des propos du magistrat et sans avoir entendu ces insolents agents.

Notre syndicat, soucieux que pareil incident ne se reproduise plus, a décidé de mener une enquête sérieuse sur la tenue vestimentaire adaptée aux fonctions d'un inspecteur du travail.

Nous avons interrogé plusieurs représentants de notre hiérarchie qui ont bien voulu nous prodiguer quelques précieux conseils, ravivant ces instants glorieux de leur passé, la larme à l'œil : « ah quand j'ai prêté serment, je l'ai vécu comme un honneur ».

Les résultats de cette enquête nous permettent de recommander spécialement le catalogue de la CAMIDOUTE 2007 collection Printemps Eté.



Nous entendons déjà les protestations de certains d'entre vous. Sachez, jeunes gens, que ces tenues ont été spécialement retenues par notre hiérarchie, dont le bon goût vestimentaire ne peut être sérieusement attaqué.

Dernière minute : Notre ministère nous fait savoir qu'une prise en charge au titre des frais professionnels pourrait être décidée pour tout achat sur le catalogue !

## Sur le « Front de l' Emploi »

Le 2 août 2005 trois ordonnances étaient signées pour « améliorer » la situation de l'emploi. Voyons un peu ce qu'il en est advenu ...

### **Des jeunes qui comptent pour du beurre**

Première brillante idée pour favoriser l'emploi des jeunes : les nouveaux embauchés ne seraient plus décomptés dans les seuils d'effectifs. Au revoir donc les implantations syndicales et le développement dans les PME -par exemple chez Mac Do- des institutions représentatives du personnel pourtant chères à notre gouvernement : dur sacrifice ! L'ordonnance avait été suspendue par le Conseil d'Etat qui doutant de sa légalité avait renvoyé la question devant la Cour de Justice des Communautés Européennes.

Patatras : la CJCE vient de rendre sa décision : l'ordonnance était bien illégale...

### **Le vaurien est hors de prix**

Seconde ordonnance et seconde brillante idée « mettre en place au sein des institutions de la défense un dispositif d'accompagnement à l'insertion sociale et disciplinaire des jeunes en difficulté ». En clair, organiser des stages avec un encadrement militaire pour préparer les jeunes à bosser docilement.

Mauvaise nouvelle : ça ne marche pas. Michèle ALLIOT-MARIE, notre ministre de la défense rêvait de 10 000 stagiaires par an. On arrive difficilement à 1 000. Sur les 494 premiers entrés, 359 sont allés jusqu'au bout. 215 seulement ont décroché un emploi (de qualité, sans doute...). De plus, c'est hors de prix 50 000 euros par jeune « réinséré ». Pas mal non ? Mais, nous dira-t-on c'est quand même moins cher qu'un sous-marin nucléaire...

### **Le franc succès du CNE**

Juridiquement, sa légalité reste quelque peu douteuse. Le gouvernement redoute la position qui reste à venir du BIT qui, si elle était négative, risquerait fort de mettre un terme définitif à l'ancêtre du CPE.

Quelques chiffres : Finalement ils ne représentent qu'une petite partie des embauches par les entreprises de moins de 20 salariés, celles concernées.



### **LE PRIVE TROIS FOIS PLUS CHER ET TROIS FOIS MOINS EFFICACE QUE LE PUBLIC.**

Sous le titre « L'ANPE aussi efficace que les opérateurs privés pour accompagner les chômeurs », *Liaisons Sociales*<sup>1</sup> rendait compte d'une étude comparative fine des résultats des délégations à des boîtes privées du placement et reclassement de chômeurs, notamment licenciés économiques.

Résultats : les boîtes privées ne font pas mieux que l'ANPE tant de fois critiquée.

Et pourtant, l'ANPE s'occupe des populations les plus en difficulté : chômeurs de faible qualification, travailleurs handicapés qui n'intéressent pas le privé... Pas mal non ?

Mais le mieux, c'est que les opérateurs privés facturent 2300 euros en moyenne un accompagnement, alors même qu'il ne coûte à l'Etat que 700 euros lorsqu'il est pris en charge par l'ANPE.

Que le ministère du travail n'ait pas annoncé immédiatement la fin de ces délégations au secteur privé prouve bien que le but recherché n'est pas de « faire mieux pour moins cher » selon l'idéologie officielle de la LOLF. Mais de casser le service public.

Et on attend avec inquiétude les prochaines mesures de privatisation.

<sup>1</sup> N°14755 du 27 novembre 2006



## Le contrat unique d'embauche Le MEDEF pense à vous

Des négociations nationales ont commencé en septembre 2006 entre les confédérations syndicales de salariés et le MEDEF sur le contrat de travail unique.

Cette idée est prônée par l'UMP. Le PS et la CFDT la trouvent « intéressante ».

Elle s'inspire de la flexisécurité des pays nordiques sauf que ce qu'on nous concocte c'est la fléxi sans la sécurité.

Au programme des discussions : L'obligation pour le patron de motiver le licenciement économique serait supprimée et l'indemnité de licenciement augmentée ; Une contribution de solidarité serait versée par les patrons au fonds d'assurance chômage pour financer le reclassement, lequel ne serait donc plus à la charge de l'employeur mais de la collectivité ; Tous les contrats seraient des CDI, mais n'en auraient que le nom ; Et les contrats d'intérim seraient maintenus !

### Le patron vire sans motif.

C'est l'extension aux licenciements économiques des droits accordés aux patrons avec le CNE, et cette fois-ci quelle que soit l'ancienneté (+ ou - de 2 ans).

### La contribution de solidarité !!

L'obligation actuelle des patrons de ne licencier qu'après avoir recherché à reclasser est transférée sur la collectivité avec une contribution.

Je vire, je paie, débrouillez-vous avec le problème. Un peu comme pour le droit de polluer. J'achète le droit de virer les gens comme des malpropres et je ne leur dois aucune explication, ben quoi, j'ai payé, non ?

### Que des CDI ! Mais avec qui ?

Le CDI en question serait passé avec la collectivité pas avec un patron : t'as un CDI toute ta vie avec tantôt des périodes de travail, tantôt de formation, tantôt de chômage.

L'intérim est maintenu. Aujourd'hui 80% des embauches se font avec des contrats précaires.

### L'augmentation de l'indemnité, tiens donc !

Un salarié au SMIC ayant 14 ans d'ancienneté percevrait 5 mois de salaire comme indemnité de licenciement au lieu de 3, 1 mois aujourd'hui. Le coût moyen de 100 licenciements c'est 360 000 € (soit environ 3 mois de salaire par personne).

Belle affaire ! bien moins cher que le financement d'un plan de sauvegarde de l'emploi.

C'est encore pire que le CNE, le licenciement devient totalement libre.

Ce que Parisot a appelé la « séparabilité ».

Comme en de jolis mots ces choses-là sont dites...



J'AIME BIEN LE LUNDI MATIN  
PARCE QUE ÇA SIGNIFIE  
LA FIN DU STRESS  
DU DIMANCHE SOIR



## LE TRAVAIL NE FAIT PAS PEUR, L'IDEOLOGIE DE DROITE SI !

De quoi parle cette idéologie quand elle veut remettre « la valeur travail » au goût du jour ?

Il ne s'agit sans doute pas d'imposer la conversion en joules de tout mouvement ou de toute action des hommes et des femmes de ce pays. Encore qu'une telle approche de l'humain ne choquerait peut-être pas certains ultras ! Ses partisans, déclarant qu'il vaut mieux être au travail qu'au chômage, font semblant de confondre le sens des mots « travail » et « emploi ». Ils trichent.

La valeur « Travail » dont qu'ils évoquent relève d'une idéologie que l'on tenait hier encore pour périmée mais qu'ils espèrent revendre aux gogos comme une idée simple et neuve.

Faire du travail une valeur en soi, serait un recul terrifiant.

La « valeur travail » telle qu'ils la pensent ne se mesurera jamais qu'en nombre d'heures sans majoration ni repos compensateur. « Travailler plus pour gagner plus » l'expression dissimule mal le projet qu'elle dessine.

Ils haïssent les 35 heures parce que leur prospérité se nourrit mieux de salariés qui bossent sans broncher 48 heures par semaine au taux le plus bas possible. Le futur d'une société fondée sur le travail érigé en valeur et non pas considéré comme un moyen maîtrisé suggère davantage le sombre XIX<sup>ème</sup> siècle qu'un lever de soleil. L'avenir est derrière nous désormais.

Travailler ce qui est nécessaire au bien commun, œuvrer pour la justice sociale et une large redistribution des richesses, s'employer à la fraternité, embellir la vie de tous, favoriser l'innovation intelligente, la culture et le plaisir de vivre, tout cela n'a rien d'une utopie. Opposons nos volontés claires aux vieux mensonges calaminés.

## ÇA RAFLE À TOUS LES ETAGES

Ils raflent dans les écoles,  
Ils raflent dans les usines.

« ...licenciés suite à un contrôle  
de l'inspection du travail »

L'Humanité  
27/03/07

Ils étaient dix-neuf ouvriers immigrés employés depuis plusieurs années dans une boîte de métallurgie de la proche banlieue de Paris. Déclarés, payant impôts, ayant famille. Jusqu'à ce 11 janvier 2007 où deux zélés « collègues » ont débarqué et « découvert » que leurs titres de travail étaient des faux. Ils sont donc aujourd'hui dix-neuf licenciés : exclus du droit à l'assurance chômage, exclus du droit au RMI, bien sûr expulsables et donc rejetés dans la clandestinité. Dormez braves gens, l'ordre public gravement troublé par ces sans-papiers est désormais rétabli et soyez rassurés et l'employeur est lui, hors de cause.

On sait comment la police intervient désormais aux portes des écoles pour rafler les parents et les grands-parents sans papiers dont les enfants sont scolarisés. On voit aujourd'hui que cette idéologie gangrène certains esprits au sein l'inspection du travail. Pour ceux qui l'auraient oublié, le BIT a rappelé que le rôle de l'inspection du travail n'est pas d'être un instrument actif de « la régulation des flux migratoires », en clair, de la chasse aux sans-papiers.

Pour nous, le rôle d'inspection du travail consiste à faire appliquer par les entreprises un droit du travail protecteur pour les salariés. On en est loin dans cette affaire.

Nous ne pouvons que nous réjouir de la grève de solidarité des compagnons de ces dix-neuf salariés.

